

# LA PRESSE EN REVUE...



**VENDREDI 25 AVRIL 2014**

## SOMMAIRE

- 1) Un geste
- 2) Il y pense
- 3) Ils sont sous pression
- 4) Elle craint l'impact...
- 5) Il n'a pas la confiance
- 6) De plus en plus pauvre
- 7) Il promet d'épargner...
- 8) Baisse des impôts



Gérard Diez La Presse en Revue

**I) Sapin : un geste en faveur des petites retraites est «sur la table»**



Les retraites ne seront pas revalorisées, conformément au plan d'économies de 50 milliards d'euros. (Photo Philippe Huguen.AFP)

## **Le ministre des Finances a reconnu que la non-revalorisation des retraites, prévue par le plan d'économies, pourrait mettre en difficulté les bénéficiaires de petites pensions.**

Le ministre des Finances, Michel Sapin, a indiqué mercredi qu'un geste en faveur des petites retraites était «sur la table», expliquant que les 50 milliards d'économies d'ici à 2017 ne seraient «pas remis en cause» mais qu'à l'intérieur de cette enveloppe «toutes les évolutions sont possibles».

Dans le cadre du plan d'économies du gouvernement, les retraites ne doivent en principe pas être revalorisées avant octobre 2015, et des élus de la majorité ont insisté ces derniers jours pour un geste en faveur des plus modestes.

«Oui, cette question est sur la table», a déclaré Michel Sapin lors d'une conférence de presse de présentation du programme de stabilité, semblant vouloir apaiser les esprits. «Nous travaillons sur le sujet», a-t-il ajouté évoquant des discussions avec les groupes de la majorité. Mais il s'est interrogé : «Qu'est-ce qu'une petite retraite, jusqu'à quel niveau, suivant quel mécanisme ?» Le ministre a rappelé qu'il n'était «pas question de baisser les retraites», mais a reconnu que «quand on en gèle le niveau, avec une hypothèse d'inflation de 1,5%, [...] c'est un effort».

Plus globalement, il a souligné que le programme de stabilité était «un document que nos partenaires européens et que la loi française nous oblige à élaborer». «C'est une très bonne chose. Mais ce n'est pas le détail, mesure par mesure, jusqu'à la dernière centaine de millions d'économies», a-t-il souligné.

Après, il y aura des documents «qui traduisent ceci en droit», a indiqué le ministre, citant d'abord la loi de finances rectificative où les mesures en faveur des ménages les plus modestes (500 millions de coup de pouce fiscal dès 2014) devront notamment trouver leur traduction.

Puis, il y aura la loi de finances et la loi de finance de la sécurité sociale qui seront discutées selon le calendrier habituel à l'automne, a ajouté Michel Sapin. «C'est là que se traduiront précisément l'ensemble des dispositions qui sont aujourd'hui présentées globalement», a-t-il indiqué.

En réponse aux inquiétudes dans les rangs de la

majorité sur ce plan d'économies sans précédent, Michel Sapin a souligné qu'il était «parfaitement légitime de la part d'une majorité [...] de débattre et de discuter du contenu de ces dispositions». Il a souligné que la position du gouvernement était «ferme sur les grandes orientations et extrêmement ouverte sur le détail des dispositions», notant que les économies ne seront pas remise en cause, mais qu'«à l'intérieur de ces 50 milliards, toutes les évolutions sont possibles».

liberation.fr-AFP

## **II) Il y aura bien "une mesure forte" pour les petites retraites dit Valls**



Par Le Nouvel Observateur avec AFP

Un début de réponse à la fronde de certains députés de la majorité qui s'opposent au plan d'économie de 50 milliards d'euros du Premier



Manuel Valls (AFP PHOTO / FRED DUFOUR)

Manuel Valls a confirmé jeudi 24 avril, lors d'une visite d'usine à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir), qu'une "mesure forte" serait prochainement prise en faveur des retraités modestes, en dépit du plan d'économies gouvernemental de 50 milliards d'euros.

Le Premier ministre a visité avec le ministre du Travail, François Rebsamen, l'usine Sacred, spécialisée dans la transformation du caoutchouc et qui bénéficie du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).



Il a à cette occasion défendu son plan d'économies de 50 milliards d'euros, qui suscite la fronde d'une partie des députés PS. Pour Manuel Valls, il s'agit d'"un plan sans précédent qui nécessite de l'engagement, du courage et de la volonté".

## Une "mesure fiscale" pour juin

Il s'est cependant dit "très attentif à l'attente des classes moyennes et des salariés modestes". Le chef du gouvernement a ainsi confirmé qu'il travaillait à une "mesure fiscale" dans le cadre du projet de loi de finances rectificative qui sera présenté en juin.

Manuel Valls a aussi dit que le gouvernement prendrait "une mesure forte concernant les retraités modestes". "C'est non seulement la demande du groupe PS mais aussi de l'ensemble des parlementaires", a-t-il expliqué, sans entrer dans le détail de cette future mesure.

## "Clause de revoyure" pour le point d'indice des fonctionnaires

Concernant le gel du point d'indice des fonctionnaires, qui cristallise une partie des mécontentements des députés, le Premier ministre a confirmé l'introduction d'une "clause de revoyure" en fonction du retour éventuel de la croissance.

"Les salariés modestes, les classes moyennes, les retraités qui ont des pensions faibles, doivent participer à cet effort mais à proportion de leurs revenus et nous sommes très attentifs à ce que leur pouvoir d'achat ne s'érode pas", a-t-il résumé.

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

## III) Intermittents : sous pression, le patronat et les syndicats ont corrigé leur copie

Par Derek Perrotte

Les intermittents manifestent demain au Printemps de Bourges. Sous leur pression et celle d'Aurélie Filippetti, le patronat, la CFDT, FO et la CFTC ont accepté de revoir la réforme issue de l'accord Unédic du 22 mars. Le délai de carence va être adouci mais le plafond du cumul entre revenus et allocations sera abaissé pour compenser.



Le 16 avril, face à la colère croissante des intermittents au fur et à mesure que ces derniers faisaient leurs calculs, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, est montée au créneau. - AFP/ JACQUES DEMARTHON

Reprise des festivals... et des hostilités. Vendredi, au Printemps de Bourges, qui a donné mardi le coup d'envoi de la saison culturelle, les intermittents du spectacle vont de nouveau se mobiliser contre la réforme des règles d'assurance-chômage adoptée par le patronat, la CFDT, FO et la CGC dans l'accord du 22 mars dernier. Ils dénoncent le durcissement de leur régime spécifique, et en particulier la mise en place d'une nouvelle formule de calcul du délai de carence avant de toucher leurs allocations. Derrière une apparence très technique, cette mesure concentre les trois quarts des quelques 165 millions d'euros d'économies annuelles - soit la moitié du surcoût du régime - attendues de la réforme. Comme le pointe notamment la CGT-Spectacles, la formule retenue par l'accord rallonge fortement le différé des petits et moyens salaires mais préserve les gros salaires.

Le 16 avril, face à la colère croissante des intermittents au fur et à mesure que ces derniers

faisaient leurs calculs, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, est montée au créneau en estimant, sur Radio Classique, que la réforme de la carence était « une faute » et « une mesure inacceptable en l'état », promettant qu'elle serait « corrigée ». Une manière pour elle de tenter d'éteindre l'incendie, le gouvernement ne voulant surtout pas revivre le conflit de 2003, qui avait abouti à l'annulation du festival d'Avignon.

La ministre et les intermittents ont obtenu, sur ce point, gain de cause. Comme le révèlent « Les Echos », les trois organisations patronales et les trois syndicats signataires ont acté, ces derniers jours et en toute discrétion, une nouvelle version de la réforme de l'intermittence. Ils ont établi une nouvelle formule de calcul du différé se voulant moins dure envers les petits et moyens salaires mais plus sévère avec les intermittents à plus forts revenus. La « bascule » se ferait autour de 25.000 euros de revenus sur la période de référence (507 heures). Selon les simulations de l'Unédic, avec cette nouvelle formule, 47 % des intermittents seront soumis à un différé d'indemnisation, contre 56 % avec la formule issue du 22 mars. Cela reste un effort conséquent : aujourd'hui, seuls 9 % des intermittents ont un différé et ce dernier ne concerne que les intermittents ayant gagné plus de 20.000 euros sur la période de référence ; avec la nouvelle formule, les intermittents seront touchés à partir de 9.000 euros de revenus.

Problème : cette nouvelle formule ne rapporte plus « que » 100 millions d'économies annuelles, contre 120 millions dans la version du 22 mars. Or le patronat a prévenu que toute refonte du volet intermittents du texte devrait se faire à économies constantes. Dès lors, les partenaires sociaux ont convenu, pour récupérer les 20 millions manquant, de durcir une autre mesure : l'instauration d'un plafond mensuel de cumul revenus/allocations chômage. Celui-ci va être abaissé de 5.475 euros bruts à, finalement, 4283 euros bruts.

Ces modifications ont été adoptées avec l'aval du gouvernement, qui surveille le dossier comme le lait sur le feu. Pour le ministère du Travail, la priorité était d'obtenir au plus vite une nouvelle convention Unédic à agréer pour clore cette séquence. Les partenaires sociaux travaillent désormais à la rédaction finale du texte, qui devrait être soumis à une ultime validation le 6 mai. Côté culture, en ruant dans les brancards, Aurélie Filippetti aura fortement agacé les partenaires sociaux et le ministère du Travail, mais obtenu de quoi essayer de contenir la grogne

des intermittents avant le rendez-vous promis par l'exécutif à l'Automne pour se pencher plus en profondeur sur le dossier. Il n'est toutefois pas sur que ces aménagements à la marge ne suffisent à stopper un mouvement de contestation moins fort qu'en 2003 mais loin d'être négligeable et qui s'est organisé pour durer. Début de réponses demain, où la ministre ira, à Bourges, à la rencontre d'une délégation d'intermittents.

Derek Perrotte

lesechos.fr

## IV) Aurélie Filippetti craint l'impact des mairies FN sur la culture



Aurélie Filippetti a rappelé que « par le passé, les premières ciblées ont toujours été les associations culturelles » dans les municipalités FN. Crédits photo : Abaca/Guibbaud Christophe/ABACA

**La ministre de la Culture voit d'un mauvais œil les premières annonces de certains conseils municipaux d'extrême droite au sujet des subventions culturelles. « Scandaleux », juge Marine Le Pen.**

Après les artistes, au tour de la ministre de la Culture de monter au créneau. Presque un mois après les élections municipales, Aurélie Filippetti s'inquiète de l'avenir de la culture dans les municipalités passées sous la coupe du Front national. L'ancienne députée de Moselle a jugé ce changement « très préoccupant » au micro de BFMTV. « Par le passé, quand il y a eu des villes Front national, les premières ciblées ont toujours été les associations culturelles », a-t-elle justifié.

Parmi les villes citées par la ministre: la commune



de Beaucaire dans le Gard. Le candidat FN Julien Sanchez y a été élu avec près de 40% des voix, engendrant le départ du Positiv Festival, manifestation de musique électro, vers une autre commune. «Pour le moment, on surveille les déclarations faites par certains élus qui ont dit qu'ils allaient étudier les subventions aux associations culturelles en fonction de certains critères», a expliqué la ministre, ajoutant qu'«il ne faut pas que cela s'assimile à de l'arbitraire».

Ces propos ont été très peu appréciés par Marine Le Pen. Jeudi, la présidente du FN a jugé «scandaleux» qu'une ministre «s'attache à stigmatiser» les mairies FN. «Qu'elle fasse son travail!», s'est-elle exclamée sur le plateau d'i>Télé

<http://bcove.me/6am2ltcb>

### **Laisser libre choix aux artistes**

Interrogée sur la décision du chanteur Patrick Bruel de ne pas se produire dans ces communes, Aurélie Filippetti estime par ailleurs que «chacun a sa liberté, et en particulier les artistes doivent pouvoir faire leur propre choix». Tout en précisant qu'«en tant que ministre», elle soutiendra «la présence d'associations culturelles, d'événements culturels dans les villes Front national».

Le chanteur Patrick Bruel a récemment annoncé son refus de se produire devant «une institution» dont il «méprise l'idéologie», tout en comprenant «que des électeurs désespérés répondent à un discours populiste». Avant lui, le directeur du Festival d'Avignon, Olivier Py, avait menacé de délocaliser la manifestation théâtrale puis de démissionner en cas de victoire du FN. Cette mésentente entre artistes et maires FN est devenue habituelle depuis les élections municipales de 1995.

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## **V) Pouvoir d'achat: Manuel Valls n'a pas la confiance des Français**



Les impôts (52%), l'électricité (37%) et l'alimentation (35%) figurent en tête des postes les plus "préoccupants" pour le pouvoir d'achat des Français. (Photo : Reuters)

latribune.fr

**Le chef du gouvernement a détaillé la semaine dernière un plan de 50 milliards d'euros. Les mesures en faveur des plus pauvres paraissent trop limitées aux Français selon un sondage publié ce jeudi.**

La politique de Manuel Valls n'a pas convaincu les Français. Ils sont une majorité (64%) à ne pas faire confiance au nouveau Premier ministre pour améliorer leur pouvoir d'achat et ils sont 72% à estimer que les mesures annoncées en faveur des ménages les plus modestes sont surtout symboliques, selon un sondage Viavoix-BPCE pour Les Échos et France Info.

Le chef du gouvernement a détaillé la semaine dernière un plan de 50 milliards d'euros pour financer le pacte de responsabilité en faveur des entreprises et réduire le déficit et y a ajouté des mesures en faveur des plus pauvres. Mais l'enveloppe de 6 à 8 milliards d'euros annoncée dans ce cadre paraît beaucoup trop limitée aux Français.

### **Baisse du pouvoir d'achat en perspective**

La baisse des cotisations sur les salaires jusqu'à 1,3 fois le smic à partir du 1er janvier est jugée "symbolique" par 72 % des Français. Les catégories populaires (74 %) et les sympathisants de gauche (55%) émettent les mêmes doutes.

Les Français sont à 53% persuadés que leur



pouvoir d'achat va diminuer au cours des trois prochains mois, contre 9% à peine pensant qu'il va augmenter. En février, l'indice de consommation des ménages établi par l'Insee était quasiment en stagnation (+0,1%) après une chute de 2,1% au mois de janvier.

Les impôts (52%), l'électricité (37%) et l'alimentation (35%) figurent en tête des postes les plus "préoccupants" pour le pouvoir d'achat, selon ce sondage effectué en ligne du 11 au 16 avril 2014 sur un échantillon de 1011 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

latribune.fr

## VI) Un Français sur cinq est concerné par la pauvreté selon l'Insee



Par Challenges.fr

Les inégalités en France se situent dans la moyenne européenne mais elles ont tendance à s'accroître avec l'augmentation du nombre de chômeurs qui ne touchent plus d'allocations.



Une distribution de nourriture du Secours catholique, en 2009 (AFP)

La France a un niveau d'inégalités proche de la moyenne européenne, mais s'en sort mieux que ses voisins en terme de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment grâce au rôle stabilisateur joué par les transferts sociaux, selon une étude de l'Insee publiée jeudi.

Le coefficient de Gini, qui mesure le degré d'inégalité dans la distribution des revenus, frôle

en 2011 la moyenne européenne, avec 30,5% (30,6% dans l'UE). La France est ainsi moins égalitaire que la Suède ou la République Tchèque, mais plus égalitaire que la Roumanie, la Grèce ou le Portugal.

Le risque de pauvreté et d'exclusion a concerné 11,8 millions de personnes en 2012 en France, soit un Français sur cinq. Pour les trois indicateurs -- nombre de personnes ayant un niveau de vie inférieur de 60% au niveau médian, nombre de personnes privées de certaines ressources ou exclues du marché du travail -- la France est en dessous de la moyenne européenne, tout comme neuf autres pays.

### Accroissement des inégalités en France

"Cette position tient au fait que notre pays fait partie des plus avancés en termes de niveau de développement économique; elle est aussi due à l'importance relative de transferts sociaux", écrivent les auteurs dans l'ouvrage "La France dans l'Union européenne".

Avec la crise, les inégalités ont augmenté légèrement plus en France que dans l'UE (+0,7% d'augmentation du coefficient de Gini contre une baisse de 0,3%). Le risque de pauvreté et d'exclusion a aussi augmenté (+0,6%), mais moins que la moyenne européenne (+1%), et beaucoup moins que l'Irlande (+5,7%) ou l'Italie (+4,6%).

Les transferts sociaux ont joué un rôle de stabilisateur au début de la crise. Les allocations familiales, logement ou minima sociaux ont ainsi permis de réduire le taux de pauvreté de 41% en 2011, contre une moyenne européenne de 35%.

Mais l'impact des transferts sociaux s'est réduit en 2010 et 2011, à cause d'une "augmentation des durées de chômage conjuguée à un légère hausse du nombre de chômeurs ne percevant plus

### Un quart des Européens confronté à la pauvreté

Plus largement, la France figure parmi les pays aux plus hauts revenus de l'UE, avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la Suède. Son niveau de vie médian en 2011, en tenant compte des différences de prix d'un pays à l'autre, est quatre



fois plus élevé qu'en Roumanie ou en Bulgarie et trois fois plus que dans les pays baltes.

26% des Français figurent parmi les 20% les plus aisés de la population européenne, contre 32% des Suédois, 22% des Allemands et 17% des Italiens. Au contraire, 2% des Français font partie des 20% d'Européens les plus modestes en 2011.

124 millions de personnes étaient en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe, soit un quart de la population des États membres en 2012.

challenges.fr-AFP

## Ségolène Royal dément avoir interdit les "décolletés" au ministère



Ségolène Royal à l'Élysée, à Paris, le 23 avril 2014  
© Alain Jocard

**Ségolène Royal a démenti jeudi sur Twitter avoir demandé l'interdiction des "décolletés" au ministère de l'Écologie, comme l'écrit l'hebdomadaire Le...**

Ségolène Royal a démenti jeudi sur Twitter avoir demandé l'interdiction des "décolletés" au ministère de l'Écologie, comme l'écrit l'hebdomadaire Le Point sur son site internet.

Selon Le Point, la ministre a imposé un nouveau règlement intérieur comprenant notamment l'"interdiction des décolletés" pour le personnel féminin mais aussi celle de fumer dans cour et jardin "en présence de la ministre" ou d'emprunter un couloir adjacent au salon de la ministre

pendant qu'elle déjeune, "pour cause de nuisances sonores".

La présidente de Poitou-Charentes se déplacerait par ailleurs dans les couloirs du ministère "précédée d'un huissier qui l'annonce, de sorte que le personnel doit se lever sur son passage".

"Je démens bien sûr la rumeur ridicule concernant l'interdiction de décolletés dans le ministère!", a réagi Mme Royal sur son compte Twitter (@RoyalSegolene). "La seule instruction donnée concerne la plus grande rigueur dans l'utilisation des fonds publics, ce que les Français attendent de nous", a-t-elle ajouté.

"On ne va pas démentir un par un chaque élément" avancé par Le Point, précise-t-on au ministère, qui souligne que les "consignes" évoquées par le magazine n'ont "jamais été données".

Selon un ancien membre du ministère de l'Écologie, à l'époque de Delphine Batho et de Philippe Martin, "rien de tout cela n'existait avant". "Pour les décolletés, de toute façon, ce n'était pas l'ambiance au cabinet du ministre..."

Brièvement interrogée sur le sujet sur Europe 1, la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, a mis en avant "le sens de la mission" de ses collaborateurs tout en ajoutant, dans un clin d'oeil, que "l'été, des décolletés légers ne me posent aucun problème."

publicsenat.fr

LAPRESSEENREVUE.EU



## VII) Le gouvernement promet d'épargner les retraités modestes



Le Premier ministre Manuel Valls visite une usine à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir), le 24 avril 2014 (Photo Fred Dufour/AFP)



Le Premier ministre Manuel Valls visite une usine à Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir), le 24 avril 2014 (Photo Fred Dufour/AFP)

### Jeudi 24 avril 2014, 18h13

Le Premier ministre a promis une "mesure forte" en faveur des petits retraités, qui cristallisent les inquiétudes d'une partie des députés PS, mais il lui reste à définir précisément quelle population est concernée et quel type de mécanisme adopter.

Lors d'un déplacement en Eure-et-Loir jeudi, Manuel Valls a assuré que le gouvernement "prendrait une mesure forte concernant les retraités modestes", sans plus de détails.

"C'est non seulement la demande du groupe PS mais aussi de l'ensemble des parlementaires", a-t-il ajouté, indiquant aussi qu'une "clause de revoyure" serait introduite pour revenir en fonction de la croissance sur le point d'indice des fonctionnaires.

Le Premier ministre s'exprimait au lendemain de la présentation par le gouvernement de son programme de stabilité, qui entérine un gel des pensions jusqu'en 2015.

Concrètement, en 2014, celles-ci ne seront pas revalorisées en fonction de la hausse des prix comme chaque année. Mais ce gel ne concerne pas les plus pauvres, bénéficiaires du minimum vieillesse (792 euros).

La perspective a toutefois alimenté la grogne de certains députés à gauche, inquiets pour les retraités modestes au-dessus du minimum vieillesse.

Avant M. Valls, plusieurs membres du gouvernement sont montés au créneau pour les rassurer : Michel Sapin (Finances) a indiqué mercredi qu'un geste était "sur la table" et Marisol Touraine (Affaires sociales) s'est dite jeudi "très sensible" à la question.

Reste à savoir précisément ce que M. Valls entend par "mesure forte". Et en premier lieu, quels sont les retraités concernés.

Une petite retraite, "c'est une retraite qui est un peu au-dessus" du minimum vieillesse, soit "800, 900 euros", a affirmé jeudi au micro de France Info Michel Sapin.

"Est-ce qu'on doit essayer de faire un geste pour que ces petites retraites puissent augmenter au cours de l'année qui vient. Je pense que c'est nécessaire", "possible" et "que, dans le dialogue avec notre majorité, nous trouverons des solutions", a-t-il ajouté.

- 'Dégeler les petites retraites ?' -

Plusieurs syndicats ont toutefois exprimé auprès de l'AFP leur scepticisme.

"Quand il parle de 900 euros, M. Sapin inclut-il les retraites complémentaires ou parle-t-il seulement des retraites de base ?", s'est interrogé Philippe Pihet (FO), redoutant la mise en place d'une "usine à gaz discriminante".

Les retraites complémentaires - Arcco pour



pour l'ensemble des salariés du privé et Agirc pour les cadres - complètent la retraite de base. Elles sont gérées par les syndicats de salariés et le patronat, pas par le gouvernement.

Pour M. Pihet "aujourd'hui, il est très compliqué techniquement de calculer la pension moyenne d'un retraité".

Une "mesure forte" pourrait consister à renoncer au gel des retraites de base inférieures à 900 euros. Mais cela concerne, selon lui, 75% des 13,5 millions de retraités du régime général (salariés du privé).

Eric Aubin (CGT) estime également que la mesure sera "compliquée, difficile à mettre en oeuvre", affirmant que 5 millions de retraités sont polypensionnés, relevant de plusieurs régimes.

"Nous aimerions bien savoir ce qu'est une petite retraite" demande Pascal Coton (CFTC), jugeant indispensable de ne pas toucher aux petites pensions. Un tiers des femmes sont sous le seuil de pauvreté (971 euros) à la retraite, rappelle-t-elle : "demander un effort signifie pour certains ne plus se nourrir, au-delà des loisirs".

"Vont-ils +dégeler+ les petites retraites ? Vont-ils relever le seuil du minimum vieillesse ?".

Une autre piste serait d'exonérer les plus modestes de CSG (contribution sociale généralisée), selon elle. Déjà, les retraités sont assujettis à différents taux de CSG en fonction de leurs revenus : 0%, 3,8% ou 6,6%.

Le gouvernement s'était appuyé sur ce principe pour éviter de taxer les petits retraités lorsqu'il avait instauré en 2013 la contribution additionnelle de solidarité active (Casa), un prélèvement de 0,3% sur les pensions.

Pour Jean-Louis Malys (CFDT), "il y a tout un travail de ciblage à mettre en place car la dispersion des régimes empêche d'avoir une vision globale". Mais le gouvernement "sait faire et a les moyens de vérifier l'ensemble du montant des pensions", assure-t-il.

Son syndicat plaide pour que le seuil retenu soit équivalent au Smic, soit 1.120 euros nets par mois.

Les Radicaux de gauche, eux, placent la barre à 1.200 euros.

## VIII) FN : Hénin-Beaumont baisse les impôts, malgré les dettes

Le HuffPost



Steeve Briois et Marine Le Pen lors du conseil municipal de Hénin-Beaumont le 30 mars 2014 | AFP

FRONT NATIONAL - C'est l'une des premières stratégies du FN dans les villes gagnées lors des dernières municipales: être le parti qui baisse les impôts, et ce parfois malgré les dettes.

Ainsi, comme le révèle France Inter, le maire frontiste de Hénin-Beaumont Steve Briois va annoncer jeudi une baisse de 10% de la taxe d'habitation, avec effet immédiat. Un foyer sur deux sera concerné par cette mesure, qui va coûter 517.000 euros à la ville, toujours très endettée.

*"L'engagement prioritaire, c'était de le faire, nous le faisons, explique Steve Briois à France Inter. Après, si le gouvernement ne le fait pas c'est son problème. J'espère quand même ne pas être pendu sur la place publique parce que je baisse de 10% la taxe!"*

De son côté, Marine Tondelier, conseillère municipale écologiste, s'interroge: "Le programme du FN, sur certains points, est un



grand tour de magie. On attend avec impatience de voir comme il le réalise."

Rappelons que Marine Le Pen a promis le 24 mars qu'il y aurait une baisse des impôts dans toutes les municipalités FN. Interrogée il y a un mois par RMC sur les premières mesures que prendraient les maires de son camp, la présidente du Front national avait assuré que cette mesure serait prise "systématiquement", ajoutant: "C'est une mesure urgente, compte tenu de la situation" parce que "les Français n'en peuvent plus."

### **A Hénin on baisse les impôts, à Luc on augmente le salaire du maire**

Une autre "première initiative" d'un maire FN a fait parler d'elle ce jeudi 24 avril. A Luc, dans le Var, le maire Philippe de La Grange a fait voter l'augmentation de 15% des indemnités du maire et de ses adjoints, signale Francetv Info.

Selon l'élue d'opposition au Conseil municipal Elisabeth Mariottini, contactée par le site d'informations, cette augmentation permet au maire de toucher 2404,42 euros par mois et ses adjoints 961,77 euros par mois. Selon elle, le maire de Luc a justifié cette augmentation de la sorte: "Les adjoints touchent quand même moins qu'un étranger venant prendre sa retraite en France sans jamais y avoir travaillé et que ce n'était pas cher payé par rapport au travail qu'il attendait d'eux".

Egalement contacté par Francetv info, Philippe de La Grange assume totalement cette mesure. "C'est normal par rapport à l'engagement et aux exigences que j'ai envers les élus".

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## **Dégagement de fumée à la centrale de Fessenheim**



Un ouvrier photographié sur le site de la centrale de Fessenheim, lors d'une visite de presse, le 9 avril 2013. (Photo Sebastien Bozon.AFP)

### **Un problème électrique a provoqué la surchauffe d'un composant haute tension.**

Un incident de nature électrique a causé jeudi un dégagement de fumée sans départ de feu à la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), a-t-on appris auprès des pompiers.

L'incident est survenu dans la zone non nucléaire de la tranche 1, à l'arrêt, de la centrale aux alentours de 17 heures, ont expliqué les pompiers du Haut-Rhin qui ont évoqué «un problème électrique sur un composant de haute tension, une cellule de 6 kV, une sorte de disjoncteur», confirmant une information des Dernières nouvelles d'Alsace.

La centrale a indiqué à l'AFP qu'«un dégagement de fumée s'est produit sur une alimentation d'un tableau électrique dans un local du bâtiment en zone non nucléaire». Tout est rentré dans l'ordre au terme d'une intervention de 30 minutes ont indiqué les pompiers. Le retour à la normale a été confirmé par la centrale. «Les pompiers ont quitté le site peu après 18 heures, estimant que l'incident était clos», a-t-on souligné à la centrale de Fessenheim.

L'incident a provoqué un dégagement de fumée mais «pas de dégagement de feu» et entraîné la mobilisation de «moyens standards» pour ce type d'incident ont expliqué les pompiers, sans plus de



précision. Conformément aux procédures, «plusieurs véhicules de pompiers» avaient néanmoins été mobilisés et ont dû faire demi-tour alors qu'ils se trouvaient en route pour la centrale, a-t-on indiqué à la centrale de Fessenheim. Une fois sur place, les soldats du feu ont «délesté le composant (défaillant) pour réduire la charge sur le circuit», ont-ils indiqué.

La centrale nucléaire de Fessenheim avait été mise à l'arrêt le 18 avril, après des incidents rendant inopérables ses deux réacteurs. Le réacteur numéro 2 a été recouplé dimanche, a-t-on indiqué à la centrale.

Fessenheim elle est la doyenne des centrales nucléaires françaises. En service depuis 1977 et dotée de 2 réacteurs d'une puissance de 900 mégawatts chacun, Fessenheim est la seule des 19 centrales françaises dont la fermeture a été annoncée par le président François Hollande, pour fin 2016.

liberation.fr-AFP

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**